Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260409-2026_09_04_06B-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à Audierne, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le deux février deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Thierry COUPELANT, Florent LARDIC, Malika REDAOUIA, Carine THOMAS, Michel VAN PRAET

BEUZEC-CAP-SIZUN : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT

CLEDEN-CAP-SIZUN : Christel BEULZE, Nadine KERSAUDY

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU, Patrick LE DREAU

GOULIEN : Henri GOARDON

MAHALON : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Romuald GARNIER, Solène JULIEN LE MAO, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD, Armelle STREIFF LE BOZEC

PONT-CROIX : Jeannine GUILLOU, Benoît LAURIOU, Frédéric TANTER

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES

Absent(e)s :

AUDIERNE : Sandrine PAUL (procuration à Carine THOMAS)

Assistaient également à la séance :
Fabien Bourdon, Agathe Rampillon et Elodie Riou, services de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 30
Nombre d'absents : 1
Nombre de procuration : 1
Nombre de votants : 31

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260409-2026_09_04_06B-DE

2026-04-09-06 ELECTION DU 3ème VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-9, L.5211-10 et L.2122-7,

Vu la délibération fixant la composition du bureau communautaire,

Réuni à l'issue de l'élection du Président de la Communauté de communes,

Après avoir procédé à l'élection du 3ème Vice-Président au scrutin uninominal secret, conformément aux dispositions en vigueur,

Proclame élu 3ème Vice-Président de la Communauté de communes Monsieur Florent LARDIC.

Le Vice-Président ainsi élu est immédiatement installé dans ses fonctions.

Pour copie certifiée conforme,
A Audierne,

Le 9 avril 2026

Le Président, **Le Secrétaire de séance,**

Date d'affichage : le 13 avril 2026